

## Projet d'emprunt du CCAS - Avis du Conseil Municipal

**Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur** : Afin de financer ses investissements 2009, le CCAS est amené à contracter un emprunt pour l'exercice 2009 dont le montant serait de 920 300 €.

L'emprunt contracté sera réparti de la manière suivante :

|  |              |
|--|--------------|
| ➤ Pour le budget principal                               | 429 000,00 € |
| ➤ Pour le budget annexe du BPAS                          | 10 500,00 €  |
| ➤ Pour le budget annexe du logement foyer Henri Huot     | 54 600,00 €  |
| ➤ Pour le budget annexe du logement foyer Les Lilas      | 71 500,00 €  |
| ➤ Pour le budget annexe du logement foyer Les Cèdres     | 180 000,00 € |
| ➤ Pour le budget annexe du logement foyer Les Hortensias | 52 000,00 €  |
| ➤ Pour le budget annexe du logement foyer Le Marulaz     | 31 100,00 €  |
| ➤ Pour le budget annexe de l'Aide à domicile             | 61 000,00 €  |
| ➤ Pour le budget annexe de l'Auxiliaire de Vie           | 6 300,00 €   |
| ➤ Pour le budget annexe Maison des Seniors / CLIC        | 15 000,00 €  |
| ➤ Pour le budget annexe du SAAS                          | 9 300,00 €   |

Les conditions sont les suivantes :

- Durée d'amortissement : 10 ou 12 ans
- Amortissement : Trimestriel
- Taux : Fixe, selon cotation au moment de la mobilisation du prêt par le CCAS.

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice 2009 sont les suivants :

| Budget                      | Libellé opération   | Montant |
|-----------------------------|---|---------|
| Principal                   | Subvention d'équipement à la Mutualité                      | 140 000 |
| Principal                   | Travaux sols couloir et remplacement porte d'accès au siège | 18 000  |
| Principal                   | Renouvellement partiel flotte automobile                    | 90 512  |
| Principal                   | Refonte Intranet + matériel informatique                    | 60 000  |
| Principal                   | Divers mobiliers et matériels                               | 22 807  |
| Principal                   | Mise en conformité électrique bâtiment rue Jean Wyrsh       | 23 609  |
| Principal                   | Travaux bâtiment Ampère                                     | 62 000  |
| Principal                   | Mobilier pour la Maison des Seniors                         | 15 000  |
| Sous-total budget principal |   | 431 927 |

| Budget                           | Libellé opération  | Montant        |
|----------------------------------|--|----------------|
| BPAS                             | Remplacement véhicule  | 30 467         |
| Logements Foyer Henri Huot       | Réfection terrasse   | 44 849         |
| Logements Foyer Les Lilas        | Réfection peinture cages escaliers et couloirs   | 73 000         |
| Logements Foyer Les Cèdres       | Mise en conformité électrique et autres travaux  | 185 324        |
| Logements Foyer Les Hortensias   | Réfection de l'étanchéité terrasse haute et autres travaux                               | 37 740         |
|                                  | Divers matériels (dont armoire frigorifique et lave-vaisselle)                           | 15 000         |
| Sous-total budget Les Hortensias |  | 52 740         |
| Logements Foyer Le Marulaz       | Divers mobiliers (dont chaises pour le restaurant)                                       | 12 824         |
|                                  | Travaux (dont blocs de sécurité, plaques électriques et réaménagement sol salle détente) | 22 526         |
| Sous-total budget Le Marulaz     |  | 35 351         |
| Aide à domicile                  | Remplacement véhicule  | 59 815         |
| Auxiliaire de vie                | Remplacement véhicule  | 7 477          |
| SAAS                             | Aménagement chambres rue Champrond pour accueil des femmes seules avec ou sans enfant    | 9 350          |
| <b>TOTAL GENERAL</b>             |  | <b>930 301</b> |

Conformément à l'article L 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations des centres communaux d'action sociale qui concernent un emprunt sont exécutoires sur avis conforme du conseil municipal.

**«Mme Catherine GELIN :** Je suis étonnée que l'on puisse emprunter pour l'aide aux personnes. Il y a peut-être d'autres dépenses pour lesquelles on pourrait faire plus attention en 2010 et favoriser l'action sociale, l'amélioration des conditions de vie des personnes, d'une autre façon plutôt que d'emprunter. Je ne trouve pas cela normal d'endetter le citoyen pour du social, j'aurais préféré sérieusement que l'on fasse d'autres économies. Je ne suis pas contre le social, je suis pour le social mais ce qui m'ennuie, c'est qu'il y a des gros besoins et que l'on aille dépenser de l'argent ailleurs alors que c'est un secteur à privilégier. Je ne veux pas qu'on m'entraîne là où je ne veux pas aller.

**M. Pascal BONNET :** Sur le principe de l'emprunt, ce qui nous a interrogés et ce qui nous amènera à nous abstenir, c'est le fait de choisir pour des questions de mobilier, de petits travaux, une durée d'amortissement aussi longue de 10 à 12 ans qui nous semblait inopportune.

Après sur la politique d'investissement du CCAS, je me fais aussi porte parole de Michel OMOURI qui a eu un empêchement de dernière minute et qui voulait savoir pourquoi on n'avait pas, pour Les Hortensias, envisagé d'inscrire cela au départ dans le cadre de l'ANRU.

**M. LE MAIRE :** Je ne sais pas mais ce que je peux vous dire, c'est que concernant la durée d'amortissement de 10 - 12 ans, c'est une durée d'amortissement tout à fait convenable. D'autre part je vous précise que si nous gérons les Hortensias avec le personnel, le bâtiment n'appartient pas à la Ville de Besançon, il appartient à Grand Besançon Habitat».

**Proposition**

Le Conseil Municipal est ainsi invité à donner un avis favorable sur l'emprunt à contracter par le CCAS pour le financement des investissements 2009.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1 (3 abstentions), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions du Groupe UMP et Apparentés : M. ROSSELOT (2), M. SASSARD (2), M. BONNET (2), Mme GELIN (2), se prononce favorablement sur l'emprunt à contracter par le CCAS.

*Récépissé préfectoral du 23 décembre 2009.*